

Introduction à la conférence des présidents de commissions de la sécurité et des affaires intérieures des parlements nationaux de l'Union européenne.

Thème : Système de sauvetage intégré, migration légale et illégale dans le contexte de la sécurité environnementale.

Date et lieu de la réunion : 22 - 23/2/2009 Prague

Mot d'ouverture : « *La détérioration de l'environnement risque de mettre en péril bien des acquis obtenus depuis quelques décennies. Elle mine notre lutte contre la pauvreté et, en définitive, pourrait compromettre la paix et la sécurité internationales.* »

Ban Ki-moon, secrétaire général de l'ONU

La Commission européenne et Javier Solana ont présenté au Conseil européen, lors de sa réunion de printemps 2008, un rapport sur les implications des changements climatiques pour la sécurité internationale. Quasiment toutes les prévisions de l'évolution à long terme parviennent à la même constatation : la dégradation de l'environnement est susceptible d'avoir un impact très négatif sur l'évolution économique, sociale et sécuritaire dans le monde.

La conférence des présidents des commissions chargées des affaires intérieures et de la sécurité des parlements nationaux des pays membres de l'UE se propose de se pencher sur ce sujet et de chercher des mesures préventives afin de réduire les menaces environnementales. Les propos introductifs ainsi que le débat général tourneront inévitablement autour des questions suivantes :

- 1 . La pénurie d'eau et de denrées alimentaires due aux changements climatiques, notamment en Afrique subsaharienne, provoque et continuera à provoquer des problèmes de survie et, par conséquent, une vague de migration.
- 2 . Les prévisions sur un climat plus chaud et des phénomènes météorologiques extrêmes, la multiplication des périodes de sécheresse dues aux changements, des flux d'air dans les régions déjà sèches, l'augmentation des précipitations et les inondations éventuelles dans d'autres régions. Les prévisions concernant l'élévation du niveau des mers, le recul des côtes, voire des pertes de territoires importantes.
3. Les changements climatiques et leurs conséquences peuvent, outre des flux migratoires effrénés, générer de l'instabilité et des phénomènes de radicalisation dans les pays faibles, incapables de faire front aux problèmes survenus. Montée probable de conflits ethniques et religieux.

4. Le monde développé peut se trouver confronté à une menace nouvelle, à savoir l'inégalité globale qui se manifestera sous forme de migrations majeures en provenance des régions frappées par la famine, la pauvreté, les inondations ou les guerres civiles pour affecter tant les pays de transit que ceux de destination.

5. La dégradation de l'environnement est susceptible d'accroître les problèmes de sécurité énergétique. Les ressources de matières premières, notamment le pétrole et le gaz, se trouvent pour la plupart dans des régions exposées aux crises dont l'instabilité et le manque de fiabilité dans la fourniture de ressources peuvent se voir accentuées en raison des problèmes sociaux et démographiques.

6. La responsabilité de la prévention et de la solution de ces menaces revient surtout aux acteurs mondiaux anciens et nouveaux /G8/, mais aussi aux pays émergents, /Brésil, Inde, Corée du Sud, Indonésie etc./ qui connaissent un important développement économique. La quête de la sécurité environnementale et économique nécessite de la part des acteurs mondiaux, anciens, nouveaux et émergents, le développement d'une responsabilité et d'une conception politique communes. La structure institutionnelle de l'UE et l'acquis communautaire dans le domaine environnemental constituent une valeur ajoutée est sont à même de convertir celle-ci en exemple à suivre.

7. Le dernier point, le plus important peut-être, réside dans la question de la prévention et de la préparation de l'UE à l'éventualité de conflits et de catastrophes. En raison de la nouvelle situation climatique et de ses implications, l'UE se doit de rechercher et de prévoir des moyens de prévention efficaces, des systèmes d'alerte rapide, un perfectionnement de la protection civile, le recours à la gestion des crises et aux instruments de réaction rapide face aux catastrophes naturelles. Le budget européen devrait être en mesure de refléter l'urgence de ces mesures et la nécessité de financer des systèmes communs, y compris dans le domaine de la recherche.

L'UE est un espace de liberté, de sécurité et de justice. Toute dégradation de l'environnement risque de compromettre et de corrompre foncièrement cette sécurité. Je suis fermement convaincu que notre conférence aidera à faire accepter l'idée selon laquelle la sécurité environnementale est une question majeure pour la politique de sécurité de l'UE et qu'elle y sera traitée en conséquence.

František BUBLAN
Président
Commission de la sécurité